



A l'attention des organisations de la CGT

Expression de la Fédération CGT des Services publics

suite à l'article publié par Mediapart le 27 juin 2018

Suite à la publication dans Mediapart de l'article paru sous le titre « *Violences et agissements sexistes : l'affaire que la CGT a étouffée* », la Fédération CGT des Services publics apporte les précisions suivantes :

1-La Fédération affirme une nouvelle fois sa volonté de lutter avec détermination contre toutes les formes de sexisme et de violences. Elle condamne et combat les propos et comportements sexistes, y compris au sein de l'organisation, et est déterminée à mener le nécessaire travail de fond pour faire évoluer les comportements qui ne sont pas acceptables. Elle poursuit la mise en œuvre de son plan de travail en la matière : journées fédérales sur la lutte contre les discriminations ; participation de membres de la direction fédérale à des journées d'études concernant les violences faites aux femmes ; bataille revendicative pour l'égalité femmes-hommes ;... Elle souligne son choix politique depuis plusieurs congrès d'avoir construit des directions fédérales paritaires femmes-hommes, choix qui l'a conduite à inscrire la parité de la direction fédérale dans les statuts fédéraux.

2-Aucune affaire n'a fait l'objet d'une tentative d'étouffement de notre part. Dans le contexte évoqué par Mediapart – contexte de tension, de division et d'affrontement sur la conception de la structuration et de l'activité CGT au sein de la CGT Ville de Paris - les éléments et accusations portés à la connaissance de la Fédération ont fait l'objet d'un examen sérieux et minutieux depuis le mois de décembre 2016, travail s'appuyant sur le combat mené par la CGT contre le sexisme et les violences faites aux femmes. La Fédération a rencontré à plusieurs reprises les camarades ayant signalé des faits et formulé des accusations. Plusieurs réunions ont également eu lieu avec la cellule de veille confédérale contre les violences sexistes et sexuelles.

3-La Fédération constate que l'article de Mediapart ne fait pas état d'un certain nombre d'éléments et présente des situations de niveaux de gravité différents, dont les protagonistes varient et qui pour certains n'ont pas pu être identifiés (c'est en particulier le cas des auteurs d'attouchements lors d'une manifestation en 2016).

4-Dans l'article, le choix opéré des extraits des propos de la camarade de la Fédération qui a été interviewée, compte tenu de ce caractère partiel, ne permet pas de refléter totalement le point de vue fédéral.

5-Un camarade de la Commission exécutive fédérale a fait l'objet d'accusations de violence contre une camarade lors d'une altercation survenue en décembre 2016. Cette situation a été évoquée à plusieurs reprises lors de réunions de la CEF fin 2016/début 2017 et à nouveau en mars et juin 2018. Après un travail approfondi d'examen des éléments disponibles mené par des membres de la direction fédérale, il s'est avéré impossible d'avoir une vision incontestable de la situation, compte tenu des fortes contradictions entre les versions des deux camarades et entre celles des témoins de la situation.

Une enquête menée par l'Union syndicale CGT des Services publics parisiens s'est conclue de la même manière.

La justice a pour sa part décidé en juin 2017 le classement sans suite de cette affaire, les faits n'ayant pu « être clairement établis par l'enquête ». En janvier 2018, l'employeur a pour sa part notifié un blâme tout en relevant le caractère contradictoire des témoignages et une forte part de doute sur le déroulement des faits. La conclusion de la note de synthèse administrative concluant l'enquête précise : « *Au vu du rapport il est établi que M. VIECELI a accompli des gestes menaçants et violents à l'égard de sa collègue, et que cette dernière a heurté un meuble suite à ces gestes, sans qu'il puisse être clairement établi si M. VIECELI a porté un coup direct à Mme (...), ni si ses gestes ont été accomplis en riposte à une agression physique de la part de cette dernière. En raison de ce doute et du caractère contradictoire des témoignages recueillis, parole contre parole, il est proposé de limiter la sanction à un blâme* ». Cette sanction a été notifiée plus d'un an après les faits, plus de huit mois après la fin de l'enquête et quinze jours après une action d'occupation des locaux de la DRH menée par le syndicat dont le camarade visé par la sanction est secrétaire général.

Réunie le 15 mars 2018, la CEF a décidé qu'elle ne peut condamner le comportement d'un camarade pour des faits dont le caractère incontestable n'est pas démontré.

6-Lors de ses différents débats relatifs à la situation, la Fédération a condamné les slogans sexistes prononcés en manifestation et les propos déplacés tenus à l'égard d'une camarade, propos pour lesquels Régis Viececi a formulé des excuses.

7-Les attouchements dont ont été victimes des femmes lors d'une manifestation en 2016 de la part d'individus non identifiés ont fait l'objet d'un processus de condamnation et de soutien aux victimes par le biais d'un projet de communiqué proposé par la Fédération. Ce projet de communiqué devait être signé par d'autres organisations dont le syndicat du

Nettoieement (transformé depuis en syndicat FTDNEEA), l'Union syndicale des Services publics parisiens, l'Union départementale de Paris, le Syndicat de la Petite enfance. Ce projet a été travaillé avec l'ensemble de ces structures.

Ce projet, rédigé par la Fédération, comportait notamment le passage suivant :

Nous affirmons notre soutien aux deux manifestantes et condamnons fermement les comportements dont elles ont été victimes.

Nous sommes déterminés à agir pour que de tels comportements ne puissent se reproduire.

Dans le même temps, nous affirmons qu'aucune de nos structures syndicales ne peut être soupçonnable de complaisance à l'égard de tels agissements.

A ce stade, nous ne disposons d'aucun élément permettant d'identifier le ou les auteurs de ces actes.

Nous souhaitons que toute la lumière puisse être faite sur ce point et nous sommes prêts à accompagner les victimes dans les démarches qu'elles souhaiteront mettre en œuvre.

Nous appelons nos syndicats et leurs adhérents à la plus grande vigilance sur les violences faites aux femmes, sur les propos et comportements sexistes.

C'est avec la plus grande énergie que nous devons combattre et prévenir ces violences, propos et comportements. ».

Ce projet n'a pas été publié, sans que le syndicat du Nettoyement et la Fédération aient été associés à cette décision de non-publication. Ces éléments interrogent sur les raisons pour lesquels ces faits continuent d'être évoqués en laissant entendre qu'ils n'auraient pas fait l'objet d'une prise en compte par l'organisation.

8-Avec la Fédération, le syndicat FTDNEEA mène un travail pour faire évoluer les comportements et lutter contre le sexisme.

9-La Fédération souligne que depuis plus d'un an, aucun nouvel incident n'a été rapporté.

10-La Fédération ne reconnaît pas les valeurs de la CGT à travers la méthode consistant à demander publiquement la condamnation d'une personne, sans tenir compte des principes de l'état de droit. Elle ne se reconnaît pas non plus dans les pratiques consistant à mettre l'organisation sous la pression médiatique.

Montreuil, le 29 juin 2018